



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 21 décembre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2019-12-21_1631

Fonds de Compensation des Charges
Territoriales 2018 et régularisation 2017
Choisy-le-Roi

L'an deux mille dix-neuf, faute de quorum, le conseil territorial légalement convoqué le 17 décembre a été annulé et de nouveau convoqué, le 21 décembre à 9h. Le 21 décembre à 09h10 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-Sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date 17 décembre 2019.

Ville	Titre	NOM	Prénom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Savigny-sur-Orge	Mme	ACHTERGAELE	Nadège	Abs		
Vitry-sur-Seine	M.	AFFLATET	Alain	Abs		
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALEXANDRE	Stéphanie	Abs		
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALTMAN	Sylvie	Repr.	M. Boyer	P
Ivry-sur-Seine	Mme	APPOLAIRE	Annie-Paule	Abs		
Orly	M.	ATLAN	Thierry	P		P
Valenton	Mme	BAUD	Françoise	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	BELL-LLOCH	Pierre	Abs		
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BENBELKACEM	Sarah	Repr.	M. Laurent	P
Savigny-sur-Orge	M.	BENETEAU	Sébastien	Abs		
Viry-Châtillon	M.	BERENGER	Jérôme	Abs		
Orly	Mme	BESNIET	Nathalie	Repr.	M. Tmimi	P
Thiais	M.	BEUCHER	Daniel	Repr.	M. Segura	P
Vitry-sur-Seine	M.	BOURJAC	Jean-Marc	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	BOUYSSOU	Philippe	Repr.	M. Marchand	P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BOYAU	Lina	Abs		
Villeneuve-St-Georges	M.	BOYER	Alexandre	P		P
Arcueil	M.	BREUILLER	Daniel	Abs		
Villejuif	Mme	CASEL	Catherine	Abs		
Rungis	M.	CHARRESSON	Raymond	Abs		
Fresnes	Mme	CHAVANON	Marie	Repr.	Mme Baud	P
Vitry-sur-Seine	M.	CHICOT	Rémi	P (2)		P
Ivry-sur-Seine	M.	CHIESA	Pierre	P		P
Gentilly	M.	DAUDET	Patrick	Repr.	Mme Tordjman	P
Chevilly-Larue	Mme	DAUMIN	Stéphanie	P		P
Cachan	Mme	DE COMARMOND	Hélène	Repr.	Mme Pescheux	P
l'Hay-les-Roses	M.	DECROUY	Clément	Abs		
Thiais	M.	DELL'AGNOLA	Richard	Repr.	Mme Marcheix	P
Chevilly-Larue	M.	DELUCHAT	André	Abs		
Choisy-le-Roi	Mme	DESPRES	Catherine	Repr.	M. Diguët	P
Choisy-le-Roi	M.	DIGUET	Patrice	P		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	DINNER	Nathalie	Abs		
Fresnes	M.	DOMPS	Richard	P		P
Athis-Mons	M.	DUMAINE	Julien	P		P
Cachan	M.	FOULON	Jacques	P		P
Villeneuve-le-Roi	M.	GAGNEPAIN	Pascal	Abs		
Villeneuve-St-Georges	M.	GAUDIN	Philippe	Abs		
Savigny-sur-Orge	Mme	GERARD	Anne-Marie	Abs		
Arcueil	Mme	GILGER-TRIGON	Anne-Marie	Abs		
Villejuif	M.	GIRARD	Dominique	Repr.	M. Atlan	P
Villeneuve-le-Roi	M.	GONZALES	Didier	Abs		
Ablon-sur-Seine	M.	GRILLON	Eric	Abs		

Villejuif	Mme	GRIVOT	Annie	Abs		
Savigny-sur-Orge	M.	GUETTO	Daniel	Abs		
Choisy-le-Roi	M.	GUILLAUME	Didier	P (1)		P
Villeneuve-le-Roi	Mme	HAMID	Sakina	Abs		
Fresnes	M.	HELBLING	Denis	Abs		
L'Haÿ-les-Roses	Mme	HUBERT	Laure	Abs		
Choisy-le-Roi	M.	ID ELOUALI	Ali	Abs		
Orly	Mme	JANODET	Christine	Abs		
L'Haÿ-les-Roses	M.	JEANBRUN	Vincent	Abs		
Vitry-sur-Seine	M.	KENNEDY	Jean-Claude	P		P
Paray-Vieille-Poste	Mme	LALLIER	Nathalie	Abs		
le Kremlin-Bicêtre	M.	LAURENT	Jean-Luc	P		P
Villejuif	M.	LE BOHELLEC	Franck	Abs		
Cachan	M.	LE BOUILLONNEC	Jean-Yves	Abs		
Vitry-sur-Seine	Mme	LEFEBVRE	Fabienne	Abs		
Vitry-sur-Seine	M.	LEPRETRE	Michel	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	LESENS	Evelyne	Abs		
Villejuif	M.	LIPIETZ	Alain	Abs		
Vitry-sur-Seine	Mme	LORAND	Isabelle	Repr.	Mme Montoir	P
Ivry-sur-Seine	M.	MARCHAND	Romain	P		P
Thiais	Mme	MARCHEIX	Virginie	P		P
Savigny-sur-Orge	M.	MEHLHORN	Eric	Abs		
Viry-Châtillon	Mme	MERRINA	Arielle	Abs		
Vitry-sur-Seine	Mme	MONTOIR	Sylvie	P		P
Fresnes	Mme	MOREIRA DA SILVA	Laurinda	Abs		
le Kremlin-Bicêtre	M.	NICOLLE	Jean-Marc	Repr.	M. Leprêtre	P
Morangis	M.	NOURY	Pascal	P		P
Choisy-le-Roi	M.	PANETTA	Tonino	Abs		
Villejuif	M.	PERILLAT-BOTTONET	Franck	Repr.	M. Foulon	P
Vitry-sur-Seine	M.	PERREUX	Jacques	Abs		
Juvisy-sur-Orge	M.	PERRIMOND	Michel	Abs		
Cachan	Mme	PESCHEUX	Edith	P		P
Athis-Mons	M.	PETETIN	Pascal	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	PIERON	Marie	P (2)		P
Juvisy-sur-Orge	M.	REDA	Robin	Abs		
Choisy-le-Roi	Mme	RIFFAUD	Isabelle	Repr.	M. Bourjac	P
Athis-Mons	Mme	RODIER	Christine	Repr.	M. Petetin	P
Athis-Mons	M.	SAC	Patrice	Repr.	Mme Taillebois	P
Viry-Châtillon	M.	SAUERBACH	Laurent	Abs		
Thiais	M.	SEGURA	Pierre	P		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	SOURD	Françoise	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	TAGZOUT	Mourad	Abs		
Vitry-sur-Seine	Mme	TAILLEBOIS	Sarah	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	TMIMI	Hocine	P		P
Gentilly	Mme	TORDJMAN	Patricia	P		P
Vitry-sur-Seine	Mme	VEYRUNES-LEGRAIN	Cécile	P		P
Villejuif	M.	VIDAL	Philippe	Abs		
Viry-Chatillon	M.	VILAIN	Jean-Marie	Abs		
Ivry-sur-Seine	Mme	WOJCIECHOWSKI	Bozena	Abs		
Villejuif	M.	YBOUET	Elie	Abs		

(1) A partir délibération n° 1628

(2) A partir délibération n° 1630

Secrétaire de Séance : Monsieur Julien Dumaine

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire				92
N° de délibération	Présents	Absents	Absents représentés	Votants
1625 à 1627	25	50	17	42
1628 à 1629	26	49	17	43
1630 à 1744	28	47	17	45

Exposé des motifs

Depuis le 1^{er} janvier 2016 l'EPT exerce les compétences : gestion des déchets ménagers et assimilés, eau assainissement, plan local d'urbanisme et politique de la ville.

Suite à la délibération du 7 novembre 2017, les communes d'Ablon-sur-Seine, de Viry-Châtillon, et de Villeneuve-Saint-Georges ont transféré certains de leurs équipements culturels et sportifs à l'EPT.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'EPT exerce également de nouvelles compétences en application de la loi NOTRe : aménagement, développement économique, renouvellement urbain et habitat.

Conformément à l'article L5219-5 du CGCT, ces transferts de compétences sont financés par le fonds de compensation des charges territoriales (FCCT).

Parallèlement, depuis la création de l'EPT, plusieurs restitutions de compétences de l'EPT vers les communes ont eu lieu, venant minorer l'appel de FCCT des communes concernées.

Dans son rapport du 19 juin 2019, la commission locale d'évaluation des charges territoriales a fixé à 3 511 261 € le FCCT définitif 2018 hors compétence des déchets ménagers pour la commune de Choisy-le-Roi.

Le FCCT se décompose comme suit :

- Part DCPS (dotation de compensation part salaire) : 3 341 243 € ;
- Régularisation FCCT 2017 eaux pluviales : 30 000 € ;
- Besoin de financement de la compétence eau, dont participation à la gestion des eaux pluviales : 92 070 €, avec 7 233 € de trop-perçu constaté à rembourser ;
- Besoin de financement de la compétence PLU : 27 904 €, avec 24 616 € de trop-perçu constaté à rembourser ;
- Besoin de financement de la compétence aménagement : 20 044 €, avec 3 055 € de trop-perçu constaté à rembourser.

Dans son rapport du 27 novembre 2019, la commission locale d'évaluation des charges territoriales a fixé à 203 970 € le FCCT définitif 2018 et une régularisation de l'année 2017 de la compétence des déchets ménagers pour la commune de Choisy-le-Roi.

Ce FCCT se décompose comme suit :

- Régularisation du besoin de financement 2017 de la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés non couvert par des recettes affectées : 164 834 €
- Besoin de financement 2018 de la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés non couvert par des recettes affectées : 39 136 €

(A noter, parmi les recettes affectées : reversement TEOM 2018 à hauteur de 4 172 218 € ; reversement Redevance Spéciale 2018 à hauteur de 133 174 €)

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu l'article L5219-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu l'avis de la commission permanente ;

Vu l'avis de la commission locale d'évaluation des charges territoriales du 19 juin 2019 ;

Vu l'avis de la commission locale d'évaluation des charges territoriales du 27 novembre 2019 ;

Entendu le rapport de M. Pascal Noury ;

Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Fixe le montant du Fonds de Compensation des Charges Territoriales définitif 2018 intégrant les corrections de l'année 2017 de la commune de Choisy-le-Roi à 3 715 231 €, se décomposant comme suit :
 - Part DCPS (dotation de compensation part salaire) : 3 341 243 € ;
 - Régularisation FCCT 2017 eaux pluviales : 30 000 € ;
 - Besoin de financement de la compétence eau, dont participation à la gestion des eaux pluviales : 92 070 €, avec 7 233 € de trop-perçu constaté à rembourser ;
 - Besoin de financement de la compétence PLU : 27 904 €, avec 24 616 € de trop-perçu constaté à rembourser ;
 - Besoin de financement de la compétence aménagement : 20 044 €, avec 3 055 € de trop-perçu constaté à rembourser.
 - Régularisation du besoin de financement 2017 de la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés non couvert par des recettes affectées : 164 834 €
 - Besoin de financement 2018 de la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés non couvert par des recettes affectées : 39 136 €
(A noter, parmi les recettes affectées : reversement TEOM 2018 à hauteur de 4 172 218 € ; reversement Redevance Spéciale 2018 à hauteur de 133 174 €)Etant précisé que les modalités de paiement du besoin de financement 2018 et de la régularisation de 2017 de la compétence gestion des déchets ménagers font l'objet de conditions spécifiques exposées dans le rapport de CLECT du 27 novembre 2019.
2. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 45



A Vitry-sur Seine, le 26 décembre 2019
Le Président

Michel LEPRETRE

La présente délibération est certifiée exécutoire,
étant transmise en préfecture et publiée le 27
décembre 2019